

NOUVELLES

CSN

Numéro 356

26 février
1993



LA JUSTICE

Selon que
vous serez
puissant ou
misérable...

Page 3



3

Selon que vous serez puissant ou misérable...

Gisèle Gaudreau, mère de deux enfants, abandonnée par leur père, incapable de leur donner le bien-être minimum qu'elle espérait pour eux, a fraudé le BS. Sentence: deux ans de prison et obligation de rembourser jusqu'au dernier sou. Une dentiste est trouvée coupable de 16 fraudes. Sentence: une amende de \$1,000 pour chacune, mais l'emprisonnement seulement si l'amende n'est pas payée.



6

Le travail de nuit est nocif pour les femmes enceintes

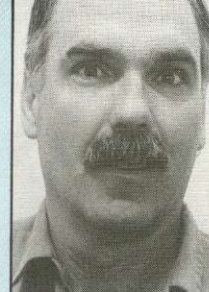
Le risque d'avortement spontané est de deux à quatre fois plus élevé chez les travailleuses à horaire fixe de soir et de nuit, démontre une étude récente.



7

Recherché: (...) bonne connaissance du français nécessaire

Pourquoi diable est-il si important de bien connaître sa langue, peu importe le milieu dans lequel on évolue?



11

Les pastilles de McMasterville déménagent aux USA

Encore un effet du libre-échange? L'usine Sabag (anciennement CIL) déménage la production de ses pastilles explosives en Arizona, où elle leur coûtera \$3 l'unité plutôt que \$6.



12

Diagnostic: négatif

Vous ne l'avez pas vue s'installer? Pourtant, elle est bel et bien présente dans notre réseau de la santé et des services sociaux, la privatisation. Elle s'est d'abord glissée à pas feutrés, puis, tel un virus, elle tend maintenant à se propager à tout le système, au détriment de la santé et du bien-être général de la population. Encore une fois.

Numéro

356

NOUVELLES CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec, à raison d'un exemplaire par dix membres, en principe.

Pour modifier le nombre de copies reçues:
CSN distribution,
1601 de Lorimier,
Montréal H2K 4M5.
(514) 598-2233

Rédaction:

514-598-2159

Numéro central:

598-2121



Coordination

Jean-Pierre Paré

Rédaction

Michel Crête
Guy Ferland
Louis-Serge Houle
Henri Jalbert
Thérèse Jean
Marc Laforge
Luc Latraverse
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux
Jacqueline Rodrigue

Collaborations

Jacques Guay
Michel Tremblay
Clément Trudel
Pierre Vadeboncoeur

Conception graphique

Jean Gladu

Mise en page électronique

Jean Gladu
Sophie Marcoux
Jean-Pierre Paré

Photographe

Alain Chagnon
Michel Giroux

Caricaturiste

Garnotte

Impression

Les travailleurs et travailleuses syndiqués CSN de L'Imprimerie L'Éclaireur de Beauceville

Les syndicats ont l'autorisation (et notre encouragement) de reproduire le contenu de NOUVELLES CSN dans leur journal.

Selon que vous serez puissant ou misérable...

Par Lucie Laurin

Bourré de subventions, Raymond Malenfant ne payait ni taxes ni impôts et exploitait ses employés.

Des années durant, il mena grand train de vie avec l'argent des autres, des millions, qu'il dilapida jusqu'au dernier sou.

Le "toffe de la Malbaie" ne sera jamais emprisonné ni tenu de rembourser.

Gisèle était brisée, dans la rue, quand elle fraudait le BS pour améliorer le sort de ses enfants.

Pour avoir soutiré \$35,787.50 aux deniers publics sur une période de sept ans, elle fut emprisonnée et devra rembourser ce qu'elle doit jusqu'au dernier sou.

Gisèle n'avait jamais connu la violence dans sa famille. Elle avait néanmoins été élevée dans une relative soumission. Suffisante, en tout cas, pour l'empêcher de se défendre lorsque son mari commença à la brutaliser. Durant leurs dix années de vie commune, elle eut tour à tour une jambe fracturée, un traumatisme crânien, une fausse couche et le nez cassé. «*Regarde ta mère, disait son mari à leur fils. Une rien du tout. C'est comme ça qu'on traite une femme!*»



Elle se décida à quitter son bourreau en 1973, longtemps avant l'adoption d'une loi qui protège les victimes de violence familiale. «*J'ai dû demander l'aide de la police, raconte-t-elle. Mon mari venait de me casser le nez parce que je voulais le quitter, et il me menaçait de mort.*»

Elle se terra durant six mois. Après de longues démarches, elle

obtint la garde de leur enfant, alors âgé de huit ans. Elle ne demanda jamais de pension alimentaire, même si son ex-conjoint en avait largement les moyens: elle voulait, avant tout, ne plus avoir affaire à lui!

Seule et pauvre

Commença alors une seconde vie de couple avec un conjoint qui, s'il n'était pas violent, était tout sauf stable et responsable. Une fille naquit. Le père convainquit Gisèle de quitter l'emploi permanent et bien rémunéré qu'elle occupait depuis nombre d'années: «*Je suis capable de te faire vivre!*», plaida-t-il.

Un jour, lorsqu'elle rentra chez elle, son conjoint avait disparu avec sa fille et la moitié des meubles. Le compte en banque avait été vidé. «*Notre union avait duré cinq ans, commente-t-elle. C'était pour moi*



un deuxième échec en peu de temps. J'ai eu beaucoup de mal à avaler cela, ainsi que la disparition de ma fille.» Après trois semaines, déprimée, n'ayant plus de nourriture pour son fils, elle s'adressa au Bien-être social où, en attendant de mener enquête, on lui remit un bon d'épicerie de \$25...

Au bout de huit mois, le fuyard lui rendit sa fille, dont il était incapable de s'occuper. Pas plus qu'avec le premier conjoint, il ne fut question de pension alimentaire. Gisèle entreprit alors de rebâtir son foyer avec ses deux enfants, son chèque de BS et un logement misérable, le seul que ses revenus lui permettaient de payer. C'était en 1979.



Coupable, toujours

Le logement était insalubre, infesté de coquerelles. Gisèle demanda au BS de lui en trouver un qui soit

habitable. Elle se fit répondre: «On vous donne un chèque. Débrouillez-vous avec!» De 1979 à 1983, elle n'eut d'autre revenu que le BS.



Mais elle se sentait coupable vis-à-vis de ses enfants: «Tout ce que je leur avais offert, c'est un passé de violence et d'instabilité et maintenant, c'était la pauvreté. J'avais rêvé tellement mieux pour eux!» Son fils, adolescent, se droguait et se prostituait. Gisèle voulait au moins protéger sa fille:

Alors, dans l'espoir d'arrondir ses revenus, elle s'adressa à une agence de placement qui offrait du travail de secrétariat. Une semaine de temps à autre. Puis un peu plus souvent. Mais jamais d'emploi régulier.



Elle emménagea dans un logement plus convenable, sans coquerelles. «Jen'ai jamais retiré de gros revenus, dit-elle. L'année la plus fructueuse, j'ai touché \$5,000 de BS et \$4,000 de salaire brut. Car je payais mes impôts. Je ne faisais pas ça pour moi: je n'ai jamais eu de gros besoins matériels. Je le faisais pour mes enfants, pour qu'ils ne manquent de rien.»

Gisèle sentait bien que tout cela aurait une fin. Et elle avait terriblement peur d'aller en prison. Mais elle était incapable de se sortir de ce cercle vicieux.

Condamnée deux fois



Le dénouement eut lieu en 1990. Quelqu'un l'avait dénoncée. L'État décida de sévir durement. Et doublement.

On lui réclama d'abord le remboursement de toutes les prestations depuis 1983. «Ils ont vérifié

attentivement tous les recoins pour s'assurer que je ne possédais aucun bien de valeur et que je n'avais pas le moindre argent caché», dit-elle. Mais Gisèle ne possédait rien. On établit à \$35,787.50 le montant à payer, une dette qu'elle remboursera durant le reste de ses jours.



On la poursuivit aussi pour fraude en cour criminelle. Le procès eut lieu devant le juge André Chaloux (heureusement retiré aujourd'hui), de terrible réputation. Son avocat, n'étant pas criminaliste, ne connaissait pas ce juge et ignorait qu'on ne doit jamais plaider coupable devant lui.



Il fut à la hauteur de sa réputation, le juge Chaloux. Refusant de laisser parler l'avocat de la défense, il s'écria: «Madame nous a tous volés.

Elle va payer pour ceux qu'on n'attrape pas!» À la consternation générale, Gisèle fut condamnée à deux ans de prison.

La prison dans la prison



À la prison Tanguay, faute d'espace, Gisèle fut incarcérée au trou durant les 7 premiers jours. Le trou: la prison dans la prison, où on jette les révoltés, les récalcitrantes, les droguées en manque, les exclues. Enfermée en cellule aussitôt qu'une détenue du secteur fasse une crise. Aucune occupation de toute la journée. Des gardiennes trop affairées pour parler. Une fusillade à la prison voisine de Bordeaux (pour hommes) qu'on entend clairement. La peur au ventre.

«Le pire, pour moi, c'était de ne rien savoir, témoigne-t-elle. Les gar-

diennes me disaient que quelqu'un me rencontrerait pour répondre à mes questions. Mais deux semaines se sont écoulées avant qu'on m'explique ce qui m'attendait. Je ne savais même pas que j'étais au trou!

«Ce que je trouvais terrible, aussi, c'était lorsqu'ils m'enfermaient dans ma cellule, ce qui arrivait régulièrement. J'avais beau demander pourquoi, pas moyen de savoir. J'avais peur qu'ils perdent la clé...»

En attendant des jours meilleurs



Après qu'elle eût été transférée dans une cellule normale, plus civilisée, elle reçut la visite de son avocat, venu tenter de la convaincre de porter sa cause en appel. Gisèle hésita, n'ayant aucune envie de comparaître à nouveau devant un juge. Mais l'avocat insista: il fallait éviter que sa sentence disproportionnée ne fasse jurisprudence et que d'autres femmes ne subissent le même sort qu'elle.

Le 9 septembre 1992, la Cour d'appel du Québec révisait la sentence infligée à Gisèle Gaudreau et la remplaçait par 35 jours de prison (déjà purgés), l'obligation de résider un an dans une maison de transition, la poursuite d'une thérapie commencée auprès d'un psychiatre et 120 heures de travaux communautaires.



«La première condamnation, celle de deux ans de prison, a été extrêmement dure, commente Gisèle. Mais la seconde m'a aidée. Je serais incapable, aujourd'hui, de me réhabiliter seule. En maison de transition, je reçois beaucoup d'appui.»

Et elle en a grand besoin. Son fils est maintenant atteint du SIDA et sa fille, en centre d'accueil, attend son retour à une vie enfin normale.

Crime punissable ou non? Tout dépend du statut!

• **4 février 1993:** l'entreprise Premium Automotive Tanks, en Nouvelle-Écosse, ferme ses portes et déménage aux États-Unis, mettant à pied 80 travailleurs sans préavis ni versement des primes de séparation pourtant prévues à la convention collective. L'entreprise avait bénéficié d'une subvention fédérale de \$1,2 million, d'allègements fiscaux et d'un prêt de \$800,000 de l'Agence de développement du Canada. Le propriétaire ne sera jamais inquiété.

• **11 février 1993:** une citoyenne de Montréal fait la preuve devant la Cour municipale qu'un fonctionnaire a fabriqué une fausse contravention. Il n'y aura ni poursuite, ni sentence.

• **12 février 1993:** un directeur de banque détourne à son profit \$135,000 appartenant à un homme de 73 ans, les économies de toute sa vie. Sentence: un an de prison. La victime ne sera jamais remboursée.

• **13 mars 1992:** une dentiste est trouvée coupable de 16 fraudes de \$343 chacune aux dépens de la Régie de

l'assurance-maladie du Québec. Sentence: une amende de \$1000 pour chaque fraude à payer dans un délai de six mois, à défaut de quoi, une sentence d'emprisonnement sera émise.

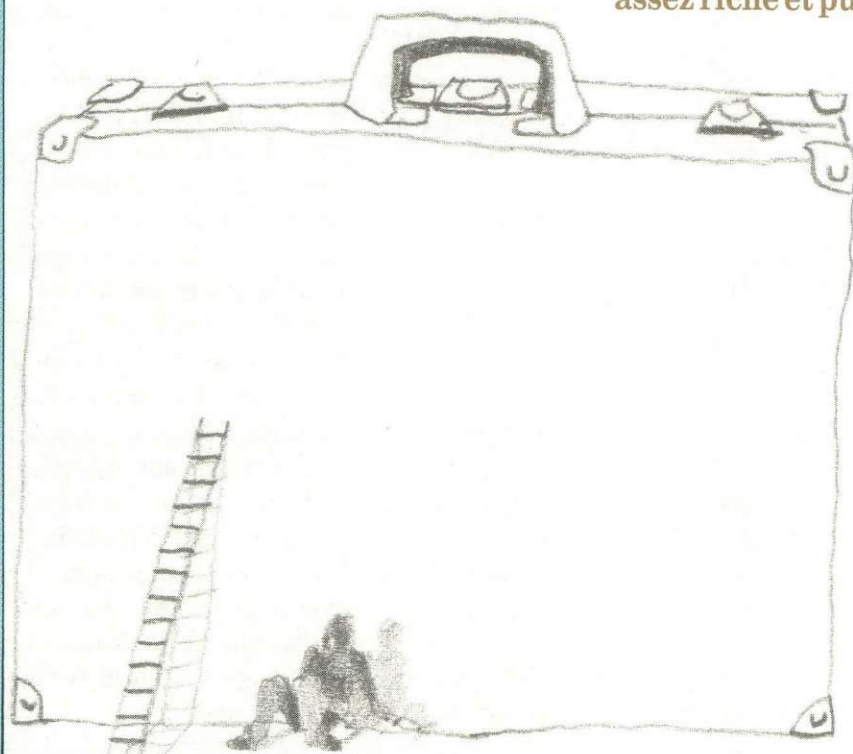
• **février 1993:** un administrateur scolaire est reconnu coupable d'une fraude de plus de \$250,000 aux dépens de l'Association québécoise des commissions scolaires protestantes. Sentence: 20 mois de prison, aucun remboursement.

• **19 février 1993:** un individu est reconnu coupable de contrebande de cigarettes. Sentence: une amende de \$67,707. Comme il est incapable de payer, il est condamné à un an d'emprisonnement.

• **6 février 1993:** une femme de 51 ans, mère de cinq enfants, atteinte de problèmes cardiaques, est reconnue coupable d'avoir fraudé le BS de \$37,042 pendant 9 ans. Sentence: 3 mois de prison. L'aide sociale se rembourse en lui retranchant \$113 par mois sur ses prestations.

Qu'est-ce qu'un crime? Nos dirigeants politiques en décident, suivant en cela des intérêts qui coïncident rarement avec ceux de la majorité. Et adaptent leur discours en conséquence. En ce qui concerne la fraude, tout dépend de votre capacité à voler. Si vous êtes assez riche et puissant pour détourner des millions,

rien ne peut vous arriver; loin d'être un criminel, vous êtes un homme d'affaires habile. Si vous êtes quelqu'un de respectable et que votre fraude frise la centaine de milliers de dollars, voilà un crime bénin qui vous vaudra la prison ou le remboursement, mais non les deux. Mais si vous êtes en bas, tout en bas de l'échelle, et que vous avez tenté de sortir de votre vie misérable, alors là, votre crime est répugnant et la punition sera d'une sévérité impitoyable.



Une étude scientifique le démontre

Le travail de nuit est nocif pour les femmes enceintes

Par Lucie Laurin

Le travail de nuit et les contraintes qu'il impose a toujours alimenté les débats. On sait depuis longtemps que l'organisme humain ne s'habitue jamais à semblable dérèglement de l'horloge biologique. L'organisme animal non plus puisque, privé de lumière, il devient incapable de se reproduire. Mais voilà qu'on apprend maintenant que le travail de nuit peut être préjudiciable à la femme enceinte et à l'enfant qu'elle porte.



En 1966, les ouvrières de Dominion Textile à Sherbrooke, Magog, Montmorency et Drummondville ont fait une grève de six mois. Au nombre de leurs revendications: l'interdiction du travail de nuit pour les femmes.

C'est par hasard que Claire Infante-Rivard, médecin épidémiologiste à l'École de santé au travail de l'Université McGill, a découvert les effets du travail de soir ou de nuit sur la grossesse. Sa recherche portait sur la présence d'un anticorps soupçonné de provoquer des avortements. «Les médecins prescrivaient des médicaments anti-avortement aux femmes à risque, mais la preuve n'avait pas encore été faite du rôle déterminant de cet anticorps, explique la chercheuse. Nous avons démontré l'absence de lien entre cet anticorps et le risque d'avortement.»

Claire Infante-Rivard a comparé 331 femmes hospitalisées pour avortement et 993 femmes enceintes du même âge venues à l'hôpital pour une analyse de sang et n'ayant jamais subi d'avortement. Au cours de l'entrevue, divers facteurs étaient abordés: âge, race, scolarité, nombre de grossesses antérieures, condition médicale, titre d'emploi, conditions de travail, effort physique à fournir, exposition à des produits chimiques, à des radiations, condition médicale, consommation de cigarettes, d'alcool, de café: «On sait peu de chose sur les facteurs médicaux ou



Claire Infante-Rivard

environnementaux de risque d'avortements spontanés, notamment les effets de l'horaire de travail, explique-t-elle. Pourtant, 12 à 15% des grossesses se terminent de cette façon, dont 74% surviennent avant la 17e semaine, 13% entre 17 et 20 semaines et 13% après 20 semaines.»

Un problème de plus

La chercheuse a comparé des femmes ayant un horaire fixe de jour, des femmes ayant un horaire fixe de soir (travaillant de 15-16 heures à 23-24 heures) et des femmes ayant un horaire fixe de nuit. Les travailleuses à horaire rotatif, trop peu nombreuses pour fournir des données significatives, ont dû être écartées. «Il est ressorti clairement, explique-t-elle, que le risque d'avortement spontané est de deux à quatre fois plus élevé chez les travailleuses à horaire fixe de soir et de nuit.»

Même si l'effet du travail de nuit n'était pas l'ob-

jectif de départ, les données recueillies sur le sujet demeurent valides. Mais Claire Infante-Rivard souhaite pousser plus loin ses investigations. «Il faut en savoir plus long. Sur l'effet des horaires rotatifs, par exemple. Mais il est certain que l'avortement devrait être ajouté à la longue liste des problèmes sociaux et médicaux associés au travail de soir et de nuit.»

Un problème qui a de l'âge

L'interdiction du travail de nuit pour les femmes a fait partie des revendications de la CTCC (ancien nom de la CSN) depuis ses tout débuts. Si certains porte-parole avaient des motifs moraux d'avancer cette revendication — «il ne faut pas détruire l'âme du foyer canadien», disaient-ils —, d'autres le faisaient pour des raisons de santé et des raisons pratiques. À cette époque, rappelons-le, les femmes assumaient seules le soin des enfants et les tâches domestiques.

Les temps ont changé. Cependant, la question reste entière. Préjudiciable aux femmes enceintes, le travail de nuit ne le serait-il pas aussi à beaucoup de travailleuses et de travailleurs?

Recherché: personne compétente; bonne connaissance du français nécessaire

Par Jacqueline Rodrigue

On ne le chuchote plus, on le dit haut et fort: les jeunes ne savent pas écrire, même ceux qui sortent des universités. Le problème, ce n'est pas qu'ils ne peuvent pas écrire en alexandrins, mais plutôt qu'ils ne maîtrisent pas les règles de base du français, celles qu'ils auraient dû apprendre à la petite école et au secondaire.

Les uns affirment que ce n'est pas si tragique que cela, d'autant plus que la plupart n'ont apparemment pas besoin de ces connaissances pour accomplir leur travail.

Mais qu'en est-il au juste, et pourquoi diable est-ce si important de bien connaître sa langue, peu importe le milieu dans lequel on évolue?

« Depuis plusieurs années, c'est une vraie catastrophe. Nous ne pouvons plus trouver des gens qui soient capables d'écrire, de faire un rapport, d'analyser. C'est simple: en haut de 40 ans, ils connaissent leur français, en bas de 40 ans, ils ne le connaissent pas », s'exclame Nycol Pageau-Goyette, présidente de la firme «Pageau Goyette et associés limitée», laquelle fait la gestion d'associations industrielles, commerciales et professionnelles et participe également au recrutement de leur personnel. «Ce



Nycol Pageau-Goyette

n'est pas une critique des personnes. Je ne veux pas dire que ces jeunes sont moins éduqués. Ils ont moins de culture, mais plus de connaissances. C'est un problème pour une génération ou deux. Ceux qui savent écrire, c'est une valeur ajoutée. Entre deux candidats d'égale valeur, nous choisirons certainement celui qui possède sa langue», poursuit-elle.

De l'avis de madame Pageau-Goyette et des employeurs qu'elle côtoie, si les jeunes d'aujourd'hui ne savent pas écrire, ils sont

toutefois plus mobiles, plus généralistes et détiennent plus de connaissances. Mais les gens ne sont pas idiots et bien que dans certains cas des pressions soient nécessaires pour les amener à suivre des cours de perfectionnement, de plus en plus, ils reconnaissent leurs lacunes et s'inscrivent en formation. Même la formation en français, aux yeux des employeurs et des employés, apparaît de plus en plus essentielle.

Ces changements se font également en corrélation avec ceux qui ont cours sur le marché du travail. *«Par exemple: autrefois, les professionnels rédigeaient leurs documents, mais ils étaient revus par les secrétaires qui en faisaient les corrections. Mais avec l'informatisation, chacun produit ses documents lui-même. Aussi, tout, aujourd'hui, se fait à partir de rapports. Tout dépend de "comment tu défends ton projet". Il faut pour cela être capable d'articuler une pensée. Le français, c'est important aussi sur le plan des communications, fait valoir madame Pageau-Goyette. Un ingénieur ne peut plus nous répondre qu'il n'est pas là pour écrire, mais pour faire des ponts et chaussées. Il doit être capable de défendre lui-même son projet à tous les points de vue et à toutes les étapes»,* dit-elle.

Rappelant les statistiques canadiennes selon lesquelles 43% de la population ne sait pas suffisamment lire pour comprendre les instructions d'un four micro-ondes, madame Pageau-Goyette se demande comment ces gens font pour fonctionner dans

un monde où pratiquement tout est informatisé. *«Si on introduit l'informatique dans un milieu de travail, ces personnes peu alphabétisées ont peu de chance d'obtenir certains emplois.»*

En contrepartie, elle soutient que les employeurs sont de plus en plus sensibilisés à la nécessité de la formation. *«On se rend compte également que plus on fait participer les gens à la gestion, plus il est utile et nécessaire de bien maîtriser le français, car on a de plus en plus à communiquer, que ce soit par écrit ou verbalement. C'est donc utile et valorisant»,* poursuit-elle.

Madame Pageau-Goyette craint et déplore également le fait que nous ayons à payer plusieurs fois dans notre société pour obtenir la même formation. *«Il faut dire qu'il nous a fallu du temps avant de connaître l'ampleur du problème. Je*

pense que maintenant, la prise de conscience est suffisamment grande pour qu'on travaille à faire avancer le dossier. Mais si tout le monde, dans un bureau, partage le souci de la langue et si on parvient à donner aux jeunes le goût de bien maîtriser leur langue, ce serait déjà un pas de fait dans la bonne direction.»

Et l'université?

Claire Asselin, professeure au département de linguistique à l'Université du Québec à Montréal, croit aussi que les choses vont changer. Selon elle, dès que l'université s'est mise à imposer des tests de français comme prérequis à l'admission, les effets se sont fait sentir immédiatement au niveau cégep. Madame Asselin a participé à l'élaboration des tests de français à l'UQAM avant que ces derniers, depuis tout récemment, ne soient élaborés

par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science.

L'UQAM est réputée pour son accueil de nombreux étudiants qui proviennent du marché du travail. Un fort pourcentage des étudiants n'y obtiennent pas la note de passage pour le test d'entrée en français. Ainsi, entre 1,000 et 1,500 étudiants par session s'inscrivent à un cours de rattrapage dans cette matière. Mais ce ne sont pas uniquement ceux qui échouent à l'examen qui le font. Comme madame Pageau-Goyette, Claire Asselin insiste pour dire que les gens ne sont pas dupes. *«Le message provenant des employeurs est clair et ils font savoir qu'ils recherchent des personnes connaissant leur français. Le mot se passe. Alors, les gens reconnaissent leurs lacunes, même s'ils ont passé le test, et s'inscrivent aux cours. Dans d'autres cas, ce seront les professeurs qui encourageront certains de leurs étudiants à perfectionner leur français. Aujourd'hui, même pour obtenir un poste temporaire de suppléance en enseignement, les commissions scolaires font passer un test de français aux candidats»,* d'expliquer Claire Asselin.

À l'UQAM, il existe également une politique qui permet de soustraire, selon la qualité du français, jusqu'à vingt pour cent des points sur un travail écrit. Évidemment, cette politique fait en sorte que ce seront les résultats globaux d'un étudiant qui pourront être affectés par une méconnaissance de la langue française.



Claire Asselin

«Entre autres, parmi la clientèle adulte qui fréquente l'université, il y a plusieurs personnes qui proviennent des commissions scolaires. Par exemple, il y a des gars qui enseignent la mécanique automobile depuis des années, mais qui n'ont pas de diplôme universitaire. Maintenant, les commissions scolaires exigent qu'ils obtiennent un certificat en pédagogie. Ceux qui ne passeront pas le test de français ont généralement aussi des difficultés à réussir les autres cours. Nous pouvons penser que ce sont les structures d'accueil de l'université qui sont parfois déficientes. Ces personnes sont compétentes pour enseigner la mécanique automobile; pour notre part, nous devons les aider à s'intégrer à l'université», explique Claire Asselin.

Pour madame Asselin, il est plus que justifié d'exiger la réussite du test de français pour pouvoir suivre des cours universitaires. Elle considère que l'université prend ainsi sa part de responsabilités. «L'université ne fait pas que préparer des gens au marché du travail. Ces tests vérifient que les personnes qui s'inscrivent à l'université possèdent les connaissances de base en français, celles qu'elles auraient dû acquérir au primaire et au secondaire. Posséder ces connaissances représente un préalable pour pouvoir poursuivre des études universitaires, soutient-elle.

«Oui, les étudiants sont victimes d'un système d'étude qui ne les a pas favorisés. On ne leur a pas appris le français. Quand

ils se plaignent, je leur dis: ou vous braillez et jouez aux victimes, ou on retrouve nos manches tout le monde ensemble pour combler les lacunes. C'est déjà extraordinaire que l'on puisse vous aider en offrant des cours qui, de fait, ne sont pas de niveau universitaire», explique-t-elle.

Madame Asselin es-compte bien que des changements positifs surviendront. Maintenant que le

constat des problèmes est fait, il faut passer à l'action. «Je crois que c'est surtout au secondaire que les choses doivent changer. Toutefois, j'ai toujours peur des excès. Je ne prône pas que l'on retourne au type d'enseignement que j'ai eu, car il faut également miser sur la communication. Il est vrai que les jeunes d'aujourd'hui ne sont pas capables de faire une dissertation, mais ils n'ont pas peur de prendre la

parole et ils ont quelque chose à dire. Nous, nous avons beaucoup plus de difficultés à nous exprimer», dit-elle.

À l'UQAM, en plus de donner des cours de perfectionnement en français, des étudiants en lettres, encadrés par le personnel enseignant, offrent leur aide aux étudiants qui éprouvent des difficultés en français.

Se battre pour travailler en français

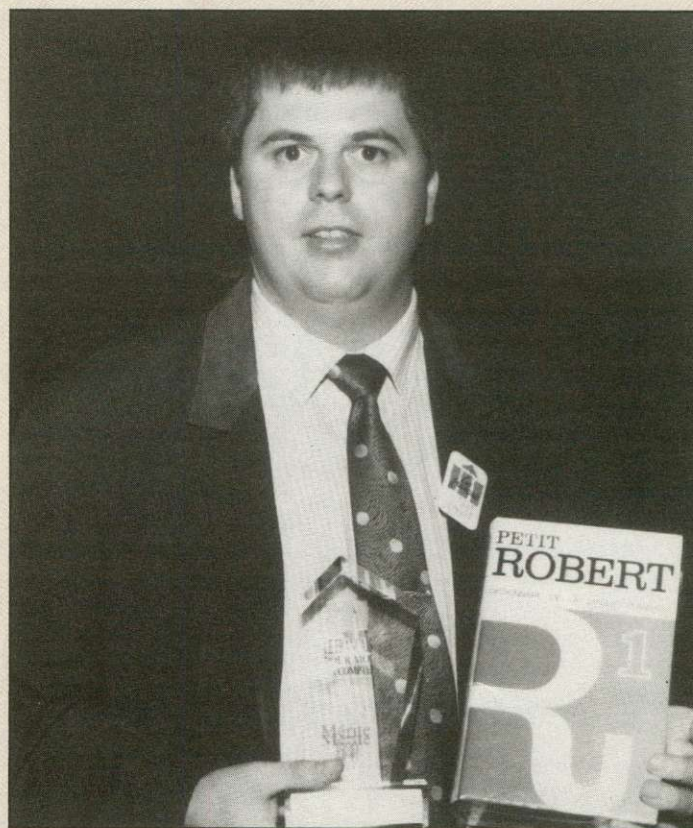
Pierre Leclair travaille à la Celanese de Drummondville, une entreprise de textile, depuis 15 ans. Les premiers grands propriétaires de ces entreprises au Québec provenaient majoritairement d'Angleterre. La Celanese, qui emploie aujourd'hui 300 cols bleus, en a déjà employé jusqu'à 5,000, il y a bien des années de cela. À cette époque, le grand-père de Pierre Leclair y travaillait. «Les anciens, je crois qu'ils n'auraient jamais pu imaginer pouvoir travailler en français. Les patrons étaient des Anglais, donc tout se passait en anglais», raconte-t-il.

Aujourd'hui, tous les documents que les travailleurs ont à lire et à manipuler sont en français. Aujourd'hui, une machine n'entre pas en production tant et aussi longtemps que toutes les inscriptions qui s'y retrouvent ne sont pas francisées. «Tout le monde a maintenant la chance de s'exprimer en français. C'est valorisant parce que tout est en français. Comparativement à il y 15 ans, le changement est radical. Avant, tous les procédés de travail et toutes les com-

munications se faisaient en anglais», souligne Pierre Leclair.

Pierre Leclair est membre du comité de francisation institué par la loi 101 dans les entreprises de 100 employés et plus. C'est au sein de ce comité

que tous les changements à apporter pour franciser l'entreprise ont été décidés, et la place que Pierre Leclair y a prise, à titre de représentant des travailleurs, y fut des plus déterminantes. «Il n'y a pas de cachette là-dedans, la



Pierre Leclair

francisation a fait augmenter également la qualité de la production, d'affirmer Pierre Leclair. *Maintenant que les procédés de travail sont écrits en français, c'est plus facile de voir s'il y a eu des modifications dans le procédé. Nous travaillons et comprenons ce que nous avons à faire. Ainsi, on évite des erreurs et il y a beaucoup moins de rebuts*», poursuit-il.

Le français, jusqu'où?

Quand Pierre Leclair est

entré chez Celanese, en 1978, le secondaire V n'était pas obligatoire. Maintenant, il l'est. *«Tout a été informatisé, depuis 5 ans. Comme tout est électronique, il faut savoir lire et écrire. De nos jours, c'est essentiel, c'est la base même des communications. Ce n'est peut-être pas nécessaire d'avoir un bac, mais pour s'exprimer, pour envisager un avenir sérieux, il faut posséder les connaissances de base en lecture, écriture et calcul, sinon, on est voué à rester petit. Aussi, c'est impor-*

tant de prévoir la possibilité de retourner à l'école, et ce sera tellement plus facile si on possède déjà les connaissances de base, soutient Pierre Leclair. Dans la vie comme au travail, il faut que tu aies au moins la maîtrise d'une langue. Mais moi, je ne saurais dire jusqu'où doivent aller ces connaissances. C'est comme une roue: quand tu as acquis ça, tu peux aller chercher autre chose. La vie, c'est une formation continue. C'est impossible de s'asseoir sur son bagage culturel.

Nous devons nous mettre à jour continuellement, et cela est d'autant plus vrai avec l'informatisation des milieux de travail», conclut-il.

D'ailleurs, Pierre Leclair se prépare à suivre des cours par correspondance en santé-sécurité à la Télé-université, l'automne prochain.

Le recyclage par la crise

Benoît Rodrigue a travaillé dans le secteur de la construction comme monteur d'acier, de 1979 à 1981. C'est alors qu'un grave accident du travail l'a obligé à quitter cet emploi et à suivre un programme de réadaptation physique pendant deux ans. Après ce programme, il retournera au cégep pour obtenir une attestation d'études comme technicien dessinateur en fabrication et conception mécanique. Mais voilà qu'après avoir occupé plusieurs emplois dans ce domaine, il est mis à pied en 1992 parce que le travail manque. C'est la crise. Sachant que le secteur d'activité dans lequel il évolue est un des premiers touchés en période de crise et ayant déjà pensé à se réorienter, la situation dans laquelle il se retrouve précipite ses choix. *«La crise a renforcé ma décision de retourner à l'école. Quand j'étais en plein emploi, je ne prenais pas vraiment les moyens pour changer d'orientation»*, explique-t-il.

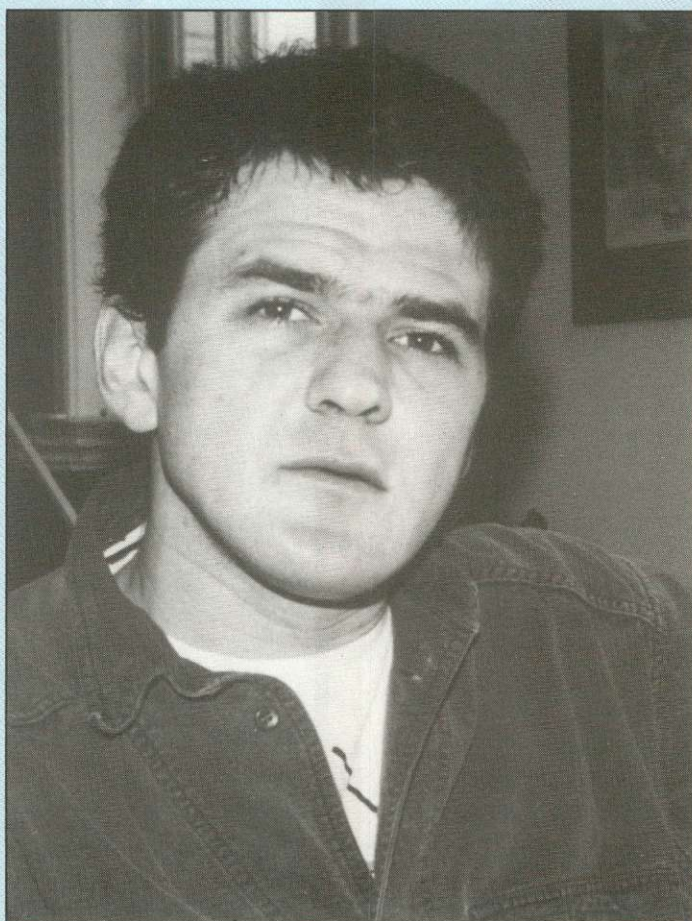
Dès que sa décision de retourner à l'université fut prise, il a entrepris les démarches pour réviser ses connaissances en français, sachant qu'on exige comme prérequis la réussite d'un test de français. *«Ça faisait longtemps que je n'avais pas vraiment mis mes connaissances à l'épreuve. Je lis beaucoup, mais j'écris peu et je sais que j'ai oublié certaines règles et que j'ai de la difficulté avec la ponctuation, par exemple. Je ne me rappelais plus l'existence de la cédille. J'ai fait faire mon portrait orthographique avec le programme «Le français, sans fautes». Je me*

suis acheté une grammaire et un cahier d'exercices que je pouvais faire chez moi. Mon objectif, c'est de passer le test d'entrée à l'université», poursuit-il.

«Je considère essentiel de connaître son français. Dans mon travail, je fais de la lecture de plans. Une faute sur un plan, ça saute en pleine face comme lorsque nous voyons sur une pancarte "Terre accepte". C'est choquant, tu ne vois pas l'individu, tu vois seulement son papier. C'est son image qui en souffre, et je considère que c'est un manque de respect pour la culture. La langue serait le domaine où on accumule le plus d'années d'expérience et ce serait celui pour lequel on serait le

moins compétent?! Pourquoi devrions-nous laisser stagner nos connaissances en français?», ajoute-t-il. Moi, malgré mes lacunes, au travail on m'avait confié la production des manuels de service et d'entretien accompagnant les différents équipements que nous produisons. C'est donc important de maîtriser le français, même si on ne sait pas toujours dans quelles circonstances on l'utilisera.

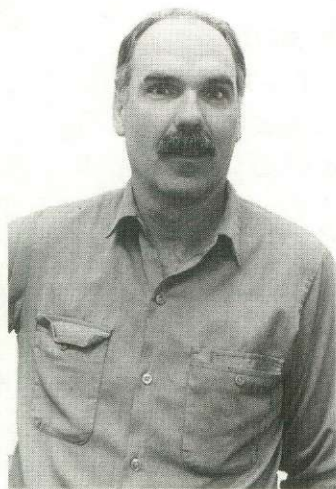
«J'appuie l'idée des tests de français à l'admission universitaire. Toutefois, ces tests doivent évaluer les connaissances de base, celles jugées essentielles à l'ébauche d'un travail, et non être un concours d'élitisme. Je pense aussi que c'est primordial de laisser une chance aux gens de pouvoir se recycler en français et d'avoir la possibilité de repasser le test avant de les exclure du système», conclut-il.



Benoît Rodrigue



Encore un effet du libre-échange ?



Albert Laporte

Il n'y a pas de chance, décidément, pour les travailleurs de l'usine Sabag de McMasterville (anciennement CIL).

Ils viennent d'apprendre que la production de pastilles explosives qu'ils fabriquent présentement sera dorénavant effectuée par une usine de l'Arizona, aux États-Unis. Cela entraînera 146 mises à pied sur les quelque 300 travailleurs actuels, membres de la CSN et de sa Fédération de la métallurgie.

Les pastilles de McMasterville déménagent en Arizona

Par Luc Latraverse

C'est un dur coup aussi pour la région, qui avait déployé tous les efforts possibles pour lancer cette usine de pastilles lorsque Imperial Chemical Industries, de Grande-Bretagne, avait transféré ailleurs sa production de nitroglycérine, en 1990, suite à l'accord de libre-échange. On se souviendra qu'avant cet accord, il n'était pas possible d'importer ce produit des États-Unis. Mais l'abolition de cette interdiction avait fait en sorte que la compagnie pouvait produire moins cher et à des conditions moins contraignantes ailleurs aux USA, sans perdre son marché au Canada.

Chicane entre deux entreprises

La fermeture actuelle résulte, semble-t-il, d'un désaccord entre les deux entreprises qui avaient lancé l'usine Sabag, en 1987, soit ICI explosifs Canada et la firme TWR, une compagnie américaine, en vertu d'une entente de huit ans qui devait être effective jusqu'en 1995. «D'après les informations dont nous disposons, explique le président du

syndicat des employés de production, Albert Laporte, *il faut 14 pastilles du type que nous produisons pour déclencher le gonflage du coussin d'air de sécurité dans les automobiles. Le coût de revient ici est de \$6 la pastille alors qu'aux États-Unis, il serait de \$3. La compagnie TWR aurait bâti une usine robotisée en Arizona et elle emprunterait une technologie similaire à celle développée par le centre de recherche, à McMasterville, ce qui a entraîné la rupture de l'association entre les deux entreprises.*

«Cependant, il faut dire que suite à trois incendies, les livraisons de Sabag ont baissé et sa part du marché a décliné de 100% en 1989 à 40% en 1993, ces malheureux événements ayant permis aux concurrents de conclure une entente, vraisemblablement avec TWR, pour occuper le marché vacant.»

146 mises à pied

Les 146 mises à pied, prévues pour le 30 avril, s'effectueront selon des modalités qui ont été négociées entre les parties et qui peuvent être améliorées. Elles toucheront 114

travailleurs de la production et 32 de l'entretien. Des comités de formation seront créés avec les travailleurs mis à pied pour former les personnes qui, en vertu de leur ancienneté, vont les supplanter. Il reste en effet une usine en opération, la seule en Amérique du Nord, qui produit de l'azote de sodium. Toutefois, une entreprise américaine serait sur le point d'entrer en concurrence avec l'usine de McMasterville.

La compagnie offre la possibilité aux personnes ayant 9 ans ou moins d'ancienneté de choisir un départ volontaire. Cela vise 90% des personnes mises à pied. Il y aura une liste de rappel qui s'échelonne sur 24 mois et qui pourrait être prolongée éventuellement, car le centre de recherche de ICI tente de développer de nouveaux produits qui pourraient être fabriqués à McMasterville, ce qui constitue une faible lueur d'espoir pour les travailleurs et pour l'économie régionale.

Une cinquantaine de cadres perdront également leur emploi.

La privatisation des services de santé

Diagnostic: négatif

Par Louis-Serge Houle

Vous ne l'avez pas vue s'installer?

Pourtant, elle est bel et bien présente dans notre réseau de la santé et des services sociaux, la privatisation. Elle s'est d'abord glissée à pas feutrés, puis, tel un virus, elle tend maintenant à se propager à tout le système, au détriment de la santé et du bien-être général de la population.

Encore une fois.

Voilà l'un des constats qui se dégagent du colloque sur la privatisation, organisé par la Fédération des affaires sociales et la CSN, et qui a réuni près de 400 personnes à Montréal, du 11 au 13 février. Sous le thème *Il y a des choses qu'on ne peut marchander*, ces assises voulaient mesurer l'ampleur du phénomène de la privatisation dans ce secteur et permettre aux participants de dégager des perspectives.

«Pour nous, ce colloque ne pouvait survenir à un meilleur moment», a mentionné le président de la FAS, Sylvio Robinson, aux participants. Il faisait allusion aux récentes déclarations du président du Conseil du Trésor, Daniel Johnson, qui, lors de la commission parlementaire sur les finances publiques, a annoncé qu'il envisageait d'accorder une plus grande place au secteur privé et qu'il introduirait la tarification dans les services, en raison de la part importante de la santé dans le budget du Québec.

Coûts relativement peu élevés

«Pourtant, a expliqué le conférencier André-Pierre Contandriopoulos, directeur du département d'administration de la santé de l'Université de Montréal, *c'est au Québec que les coûts de la santé per capita sont les plus bas au Canada. Et parmi tous les pays industrialisés, le Québec figure dans la moyenne.*»

C'est aux États-Unis, a-t-il rappelé, que les dépenses reliées aux soins de santé sont les plus élevées, per capita. «*Les coûts du système de santé chez nos voisins du Sud sont en hausse constante, mais il laisse sans protection plus de 40 millions de personnes. Malgré ce qu'on prétend, le Québec ne dépense pas*

plus pour les soins de santé que les autres pays industrialisés; il se situe plutôt dans la moyenne», a ajouté M. Contandriopoulos.

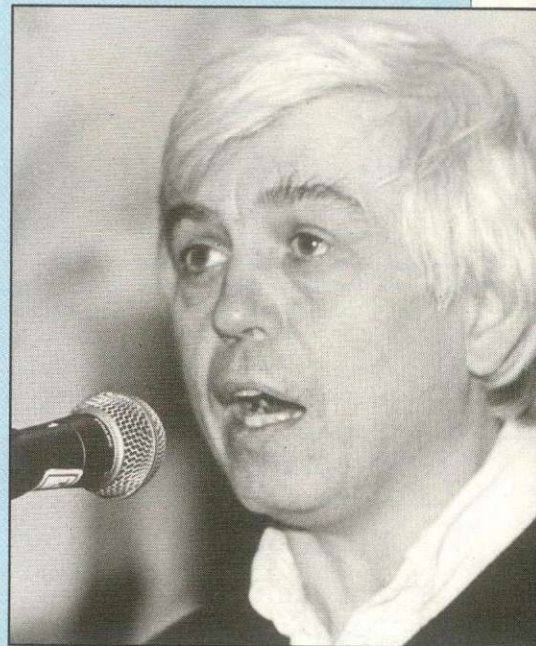
Pour sa part, Yves Vaillancourt, du département de travail social de l'UQAM, a soutenu que le secteur privé «*est plus important qu'on l'affirme généralement dans les services de santé et les services sociaux au Québec, en particulier dans l'hébergement, les services d'aide à domicile, les services aux personnes aux prises avec des problèmes de déficience intellectuelle. La question fondamentale, a-t-il soutenu, tient au fait que lorsque le secteur commercial devient la composante principale du système de santé, comme aux États-Unis, la qualité et l'accessibilité des services ne tardent pas à en prendre pour leur rhume.*»

Perte de contrôle

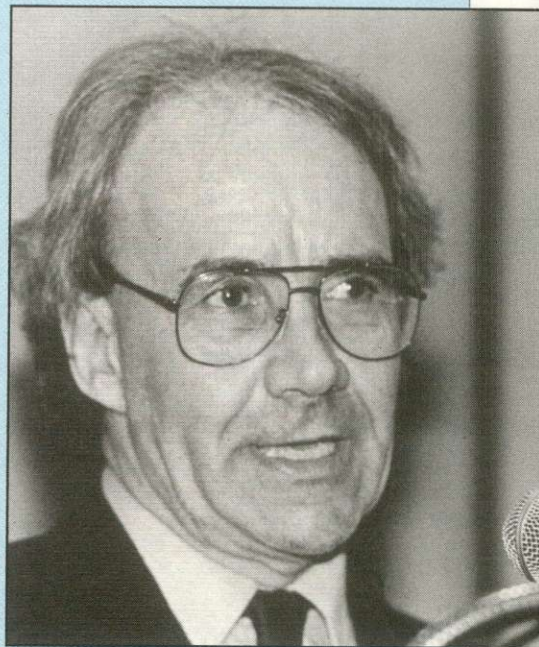
Selon M. Contandriopoulos, privatiser le système de la santé au Québec, comme entend le faire le gouvernement Bourassa, ferait déraiser ses coûts. «*Des études en Europe ont clairement démontré que la privatisation n'est pas un moyen pour contrôler les coûts liés aux soins de santé. Au contraire, plus on privatise, moins on en contrôle les coûts.*»

Selon lui, une réforme du système de santé est certes nécessaire au Québec, mais pas dans le sens que le souhaite le gouvernement libéral. «*Nous avons besoin d'une réforme en profondeur, recentrée sur les besoins des régions et les caractéristiques nouvelles des populations, comme leur vieillissement*», a-t-il indiqué.

En outre, a poursuivi Yves Vaillancourt, pour lutter de façon efficace



André-Pierre Contandriopoulos



Yves Vaillancourt

contre la privatisation et pour le maintien d'un secteur public fort et dynamique, les salarié-es du réseau doivent s'allier aux groupes populaires en plus de travailler à transformer radicalement l'organisation du travail.

«La démocratisation des lieux de tra-

vail et la reconnaissance des ressources communautaires, par l'État et le mouvement syndical, sont deux conditions essentielles pour la garantie du caractère public de notre réseau. On aurait intérêt à considérer davantage les groupes populaires qui ont une longueur d'avance

en terme de contrôle, de planification et d'alliance avec les usagers. Cependant, les conditions de travail et les salaires des gens qui y oeuvrent doivent être améliorés», a-t-il précisé.

Un secteur en pleine croissance

Soutenue par le discours néo-libéral, qui vise le retrait de l'État de certains secteurs de l'économie, la privatisation a fait son apparition dans le réseau des affaires sociales au Québec à la faveur des difficultés économiques de 1982. Paradoxalement, c'est avec la croissance qui a suivi cette récession que le secteur privé a pris de l'ampleur.

Alors que le fédéral a progressivement diminué ses contributions, le gouvernement québécois a refilé davantage la facture aux individus. Pensons aux services dentaires gratuits pour les enfants qui ont été diminués à trois reprises et au ticket modérateur de \$2 sur chaque médicament prescrit aux personnes âgées.

Pour illustrer le phénomène de la privatisation au Québec, voici un portrait sommaire de la situation.

Hébergement pour personnes âgées

Le nombre de places disponibles dans les centres d'accueil publics pour personnes âgées stagne malgré les besoins grandissants liés au vieillissement de la population. Depuis 1986, ces centres comptent environ 23,000 places, alors que les hôpitaux de longue durée en contiennent 7,800.

Cette situation a permis à un réseau privé, qui échappe à toute réglementation, de prendre de l'expansion. On estime, et de façon très conservatrice, qu'il existe 20,000 places dans ce type de ressource.

L'éventail et la qualité des services dans ces résidences sans permis dépendent de la capacité de payer des personnes âgées. Bien que le loyer peut atteindre plus de \$2,500 par mois, le manque de ressources humaines et matérielles est flagrant et engendre certains problèmes: recours accru au service ambulancier, salles d'urgence bondées, lits de courte durée dans les hôpitaux occupés par des personnes âgées en perte d'autonomie. Les conditions de travail sont pénibles et les salaires très bas.

Maintien à domicile

Si la privatisation des services de maintien à domicile offerts par les CLSC est en progression, avec la loi 120, l'État entend se retirer du soutien aux personnes en perte d'autonomie. Les responsabilités sont alors transférées aux ressources communautaires à but lucratif, à des agences privées et aux «aidants naturels», c'est-à-dire la famille, les proches, les voisins.

En raison du manque de ressources dans les CLSC, les bénéficiaires ont donc dû recourir à d'autres ressources et payer pour des services de maintien à domicile. C'est ainsi

que les agences privées occupent une place importante dans les services de réadaptation, d'aide et de support aux familles ainsi qu'en services psycho-sociaux.

Ce désengagement de l'État est responsable de coupures dans le réseau public, entraînant des pertes d'emplois et une surcharge de travail. Par exemple, en 1991, on dénombrait 1317 auxiliaires familiales et sociales alors que selon des prévisions de 1979, il en aurait fallu 5355.

Allocations directes et programmes Extra

Pour appuyer les personnes qui doivent recourir au secteur privé pour les services de maintien à domicile, le gouvernement a instauré la formule des allocations directes et les programmes Extra. Apparue au début des années 1980, l'allocation directe consiste à aider financièrement des personnes afin qu'elles se procurent des services offerts par des agences privées.

Cette formule comporte plusieurs faiblesses: les bas tarifs (entre \$6 et \$10 l'heure) rendent difficile l'embauche de personnes compétentes et qualifiées; les mesures de contrôle de la qualité des services sont souvent inexistantes, expliquant ainsi les situations d'abus et de fraudes. Telle qu'appliquée, cette formule encourage le travail au noir.

Comme le bénéficiaire devient un employeur, il est également assujéti à un certain nombre de responsabilités, dont le versement de cotisations (CSST).

Les programmes Extra consistent, quant à eux, à faire appel à des personnes assistées sociales à qui l'on verse un salaire horaire de \$0.54 pour 80 heures de travail par mois. C'est un encouragement au cheap labour.

Sous-traitance

La sous-traitance et la privatisation dans le secteur des services auxiliaires et métiers sont également en progression. Une étude de la FAS a démontré que plus de 53% des syndicats affiliés ont confirmé l'existence de la sous-traitance dans leur établissement. Ce sont les compressions budgétaires qui ont forcé les établissements à couper des postes et à faire appel à la sous-traitance. On la retrouve le plus souvent dans le secteur alimentaire, l'entretien ménager, les métiers, la buanderie et, dans une moindre mesure, dans les soins infirmiers.

La privatisation est en partie responsable de la perte de près de 1800 emplois à temps plein depuis 12 ans dans ces secteurs.

L'ancienneté sera respectée

Par Marc Laforge

Une entente est finalement intervenue entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et l'intersyndicale FAS-FPPSCQ-FTQ-FIIQ au sujet des transferts de personnel dans différents établissements du réseau de la santé tel que le prévoit la réforme du ministre Marc-Yvan Côté.

«Nous sommes satisfaits. Dans l'ensemble, nous avons atteint les objectifs que nous nous étions fixés», affirme le président de la FPPSCQ, Jacques Guénette.



«Que les transferts soient faits dans le respect des droits des membres, c'était pour nous une condition indispensable à un règlement. C'est ce que nous avons défendu auprès du ministre avec gain de cause», souligne Gilles Savoie, vice-président de la FAS

de leur fédération syndicale d'origine, dans le cas de la FAS, et dans le même syndicat, s'il y a lieu, dans le cas de la FPPSCQ.

Il était effectivement temps qu'un accord intervienne puisque en vertu de la loi 120 (la «réforme de la santé»), le premier avril 1993, environ 3,000 salariés devront être transférés d'un CSS, d'un CRSSS ou d'un DSC, qui à un CLSC, qui à un centre hospitalier, qui à un centre d'accueil ou à une des régies régionales nouvellement créées par cette loi.

Huit mois de négociation dont le résultat permet, entre autres, aux syndiqués qui seront ainsi déplacés de conserver tous leurs droits et leur ancienneté. Ces négociations ne se sont toutefois pas déroulées sans heurts. Il aura fallu exercer des pressions pour que le ministre Côté intervienne. Le dossier ne progressait pas. Puis, après avoir conclu une entente de principe, l'intersyndicale constatait que les textes rédigés par la partie patronale ne correspondaient pas à l'esprit des discussions... Blocage. Le tout s'est réglé après une semaine de négociations intensives.

Garantie d'emploi

L'entente prévoit dans un premier temps qu'il n'y aura pas de pertes d'emplois résultant du redéploiement du personnel.

Un rayon de 50 kilomètres

En plus de conserver leurs droits et leur ancienneté, les syndiqués transférés ne seront pas obligés d'accepter un transfert dans un établissement situé à plus de 50 kilomètres du lieu de travail d'origine.

L'entente prévoit également un transfert de listes de rappel qui respecte aussi les droits d'ancienneté des syndiqués.

Qui sera transféré?

D'abord, les personnes affectées au travail social et professionnel; et les techniciennes et techniciens de laboratoire transférés d'un CSS seront désignés par ancienneté et par unité de travail en fonction de deux grandes clientèles: adulte et enfance. Les groupes professionnels et techniciens sujets à des transferts de DSC et de régies régionales seront désignés par module, programme ou service; et quant au personnel autre que professionnel ou technicien, les transferts se feront par unité de travail ou de service.

Les salariés déplacés maintiennent leur accréditation syndicale et leur convention collective ou se retrouveront dans un autre syndicat

Retour

à l'établissement d'origine

D'autre part, à moins d'une entente spécifique entre l'employeur et le syndicat local, les salariés transférés pourront, dans les 12 mois suivant le transfert, continuer de faire valoir leurs droits et leur ancienneté pour postuler des emplois offerts dans leur établissement d'origine. C'est ce qu'on appelle un «droit de retour».

Transfert des postes de DSC vers les régies régionales

L'entente prévoit aussi un mode d'attribution des postes pour les transferts des DSC vers les régies régionales. Les postes seront affichés et octroyés sur une base régionale, par ordre d'ancienneté, en tenant compte du plan d'organisation en vigueur chez l'employeur d'origine pour les professionnels et les techniciens, et par ordre d'ancienneté pour les autres catégories de personnel. Pour la FAS et la FPPSCQ, des dossiers bien montés, une mobilisation efficace et la volonté de tenir son bout, voilà les éléments qui ont permis d'aboutir à une entente satisfaisante.

MONT-TREMBLANT

Ça chauffe dans la montagne

Le 9 février, les travailleuses et les travailleurs de la Station Mont-Tremblant, dans les Laurentides, se sont prononcés, à scrutin secret, dans une proportion de 92%, en faveur d'un plan d'information et d'action visant à faire respecter leur convention collective par leur employeur, un groupe d'affaires de la Colombie britannique, Intrawest.

À l'instar de ce qui se passe dans plusieurs autres hôtels du Québec, Intrawest s'attaque entre autres aux horaires de travail (garanties d'heures), fusionne des postes, lésine sur les repas servis aux employé-es (un des deux choix de repas quotidien est constitué de hot-dogs), ne



Pierre Houle, président du syndicat.

respecte pas les délais de mise à pied, surcharge de travail les salarié-es, les suspend, etc. Pour faire face à cette offensive patronale, les travailleurs de la Station Mont-Tremblant ont adopté un plan en deux étapes qui prévoit notamment la diffusion régulière d'information sur le comportement de leur employeur, l'enquête sur le travail des cadres, la formation sur le contenu de

la convention, des piqueniques syndicaux, etc.

Soulignons le nombre de syndiqué-es est passé, au fil des ans, de 700 à moins de 500, alors que le personnel cadre a grimpé, lui, de 60 à 105.

Protection des emplois

Commentant la situation, le président du syndicat, Pierre Houle, a déclaré: «*C'est bien beau les projets d'investissement de plusieurs millions de dollars d'Intrawest, mais nous ne voulons pas laisser aller nos emplois à des sous-traitants et nous retrouver avec des conditions de travail inférieures.*»

La convention collective se termine le 31 octobre 1994. M.C.

Un autre revers juridique pour Métro-Richelieu

La direction de la chaîne d'alimentation Épiciers Unis Métro-Richelieu a essuyé un autre revers juridique, le 18 février, dans le dossier de la fermeture et de la vente de son secteur transport. Le juge William Tyndale a en effet rejeté, sur le banc, la requête de la compagnie visant à surseoir à l'application d'une injonction accordée le 8 février par la juge Ginette Piché, injonction lui ordonnant de cesser de négocier directement avec les salarié-es du secteur transport et de suspendre les mises à pied

annoncées dans ce secteur.

D'autre part, le juge William Tyndale a reçu la requête déposée par Métro-Richelieu d'en appeler de l'injonction accordée par la juge Ginette Piché. La cause sera entendue à une date encore à déterminer.

Depuis l'annonce de la fermeture et de la vente de la division transport des Épiciers Unis Métro-Richelieu, le 6 janvier, 78 employé-es (sur 150) ont démissionné. Dans cette histoire, le syndicat CSN prétend qu'au sens de la convention

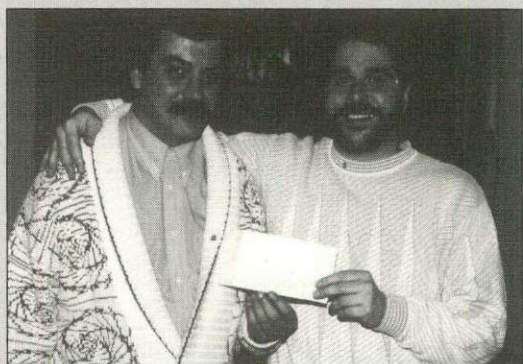
collective, l'employeur a agi illégalement. Selon le syndicat, il ne s'agirait pas d'une vente de son secteur transport, mais plutôt d'un sous-contrat accordé à trois transporteurs: Transport LSL, Transport Papineau et Transport Guilbeault.

Depuis l'acquisition d'une partie des actifs de Steinberg par Métro-Richelieu, l'été dernier, le syndicat CSN de l'entrepôt mène une campagne juridique et publique pour protéger les droits et les emplois de ses membres.

M.C.

APPUI AUX LOCK-OUTÉS DU HILTON-QUÉBEC

25 cents par membre, et par semaine



Les officières et les officiers d'une quarantaine de syndicats CSN de l'industrie hôtelière ont convenu, lors d'une réunion à Montréal, les 16 et 17 février, de proposer à leurs membres d'appuyer financièrement, à raison de 25 cents par membre/par semaine, les quelque 500 travailleuses et travailleurs de l'Hôtel Hilton de Québec, en lock-out depuis le 6 novembre 1992.

Passant de la parole au geste, le président du Syndicat des travailleuses et des travailleurs du Grand Hôtel de Montréal (Radisson-Gouverneurs), Joaquim Santos, a remis un premier chèque de \$300 au président du syndicat du Hilton de Québec, Johnny Lagacé (notre photo).

Rappelons que le 11 février, les syndiqué-es du Hilton ont rejeté, à 84.3%, les dernières offres patronales. En deux mots, ils revendiquent une plus grande protection des emplois, entre autres par l'élimination du travail du personnel cadre. Tandis que les offres patronales, à leurs yeux, signifieraient une détérioration des conditions de travail, la diminution des heures de travail et la disparition de quelque 70 emplois.

Lors de la dernière rencontre de négociation, le 21 janvier, les porte-parole patronaux ont déposé pas moins de 45 nouvelles demandes, portant ainsi à 90 le nombre de reculs demandés aux employé-es.

Pour faire parvenir votre propre appui financier, quel qu'en soit le montant: Syndicat des travailleuses et des travailleurs du Hilton de Québec: 155 boulevard Charest est, Québec (Qc) G1K 3G6.

M.C.

MARIEVILLE

En conflit pour l'équité salariale

Le 23 février, les membres du comité de condition féminine de la FEESP sont allées sur les lignes de piquetage des employées de bureau de la municipalité de Marieville pour appuyer ces dernières, en conflit depuis deux semaines. Les principales demandes du syndicat portent sur l'équité salariale.

La convention collective des neuf employées de bureau de Marieville est échue depuis le 31 décembre 1990. Le 18 février 1991, le syndicat déposait à la fois son projet de convention collective à l'employeur,

et des plaintes en discrimination à la Commission des droits de la personne. Ni le dossier de la négociation, ni celui des plaintes en discrimination ne progressait: il a fallu plus de six mois pour qu'une enquêtrice de la CDP soit nommée et, malgré cela, rien n'en a encore résulté.

L'automne dernier, un conciliateur a été nommé. Ainsi, après plus de deux ans de patience, les employées ont décidé de déclencher la grève.

Les demandes de parité salariale avec les cols bleus ont été basées sur des comparai-

sons avec des fonctions équivalentes, soit la secrétaire de direction avec un opérateur «A» machinerie lourde, avec lequel l'écart salarial est de \$1,78 l'heure; les secrétaires avec un opérateur «B», avec lequel l'écart salarial est de \$1,85 l'heure; les comptables avec un mécanicien, catégorie pour laquelle l'écart salarial est de \$0,42 l'heure; et finalement, la bibliothécaire et le magasinier, qui ont un écart salarial de \$1,82 l'heure.

J.R.

SHERBROOKE

Après sept mois de grève, 20% d'augmentation

Sept mois jour pour jour après le début de leur grève, la trentaine de travailleuses et de travailleurs de la Résidence Le Monastère, à Sherbrooke, un centre d'accueil privé pour personnes âgées, ont mis fin au conflit et accepté les termes d'une entente de quatre ans.

Pour ce syndicat FAS-CSN, il s'agit d'une importante victoire sur des propriétaires particulièrement voraces qui n'avaient aucun respect pour leurs employées et qui étaient en demande sur la majorité des articles de la convention collective.

Dès le début du conflit, les propriétaires avaient déclaré aux médias que cette grève ne pouvait durer longtemps. Mais, bien appuyées par le Conseil central de l'Estrie, les syndicats de la FAS et



Les employé-es de la Résidence Le Monastère posant fièrement sur leur ligne de piquetage, au début du conflit, l'été dernier.

de la CSN, les employées ont obtenu la bonification de plusieurs articles de la convention, ainsi que des hausses salariales de 20%, ou \$1.40 l'heure, au terme du contrat de travail. Avec cette augmentation, le salaire minimum à la résidence est porté à \$7.65 l'heure.

Les salariées ont également obtenu quatre congés de ma-

ladie (elles n'en possédaient aucun avant le conflit), une assurance collective assumée entièrement par l'employeur et la formation d'un comité de travail pour tenter de solutionner les problèmes qui se posent en cours de convention. En outre, elles ont obtenu une clause qui empêche les propriétaires de travailler dans l'établissement. L.-S. H.

Travaux de dames

Travaux de dames... délicats et solides à la fois, comme la dentelle et l'étoffe. Ces ouvrages exécutés avec tant de délicatesse, de patience et de savoir. Des fils tissés les uns après les autres qui, peu à peu, donnent un tissu. Mais de quoi est tissée la vie des femmes et leur avenir? Car les femmes besognent fort pour obtenir bien peu en retour. Mais les femmes détiennent également un grand pouvoir de création et leur imagination les amène à vouloir créer d'autres combinaisons pour enfin se tirer convenablement d'affaire.

Ce vidéo, intitulé *Travaux de dames*, réalisé par Sylvie Joly et produit par la CSN, nous rappelle que oui, les femmes travaillent, mais qu'elles se retrouvent au bout des chaînes de production, discriminées. Il nous dépeint la réalité que vivent plusieurs femmes, en nous amenant entre autres dans le Sud-Ouest de Montréal qui a connu sa litanie de fermetures d'entreprises et dans le Bas-Saint-Laurent, où la désintégration économique va grandissant. On y explore les problèmes que rencontrent les femmes: la pauvreté et les ghettos d'emploi avec leur lot de conséquences. Mais on y démystifie également ce mauvais sort et on veut redonner l'espoir. C'est possible, en mettant un pied devant l'autre, de réparer les fils rompus pour raccommoder le tissu social bien mal en point.

Ce vidéo sera présenté dans toutes les régions dans le cadre des activités de la CSN pour le 8 mars, Journée internationale des femmes.

Travaux de dames, vidéo, durée: 23 minutes. Coop Vidéo, réalisatrice: Sylvie Joly, productrice déléguée: Lorraine Dufour, produit par la CSN, 1993.

J.R.

COMITÉ DE LA CONDITION FÉMININE Une nouvelle présidente

Une nouvelle présidente a fait son arrivée au comité de la condition féminine de la CSN. Il s'agit de Denise Boucher, une militante de l'hôpital Saint-François-d'Assise de Québec. Ce comité, composé de dix-huit membres, travaillera au cours des prochains mois à l'élaboration



Denise Boucher

d'une politique contre le harcèlement sexuel, à la mise en oeuvre d'un plan d'action pour éliminer la violence en milieu de travail et au développement d'un programme de sensibilisation des travailleuses et des travailleurs à la violence conjugale. De plus, l'équité salariale, les programmes d'accès à l'égalité, la présence des femmes dans les instances syndicales et leur rôle dans le développement des modes d'organisation du travail sont aussi au nombre des mandats assumés par le comité. T.J.

L'esprit reste le même

«*Poudre aux yeux!*»

Telle a été la réaction de la CSN, de la FTQ et de la CEQ au projet de loi C-113 sur l'assurance chômage. Aussi, les trois organisations syndicales comptent-elles demander prochainement au premier ministre Mulroney de les rencontrer afin d'infléchir sa décision.

Seul le numéro de loi a changé car l'esprit et les objectifs de C-105 sont restés intacts: la réduction des prestations reste inchangée; les personnes qui «*quitteront volontairement*» leur travail ou qui seront congédiées pour «*inconduite*» n'auront toujours pas droit à l'assurance-chômage.

Les modifications



Les président-es des trois centrales en conférence de presse.

apportées feront bien peu pour assurer une application plus juste et équitable de la loi puisque c'est l'esprit même du projet de loi qui est injuste et inéquitable.

Pour la CSN, la FTQ et la CEQ, l'économie générale de C-105 est inchangée et les employeurs pourront, comme bon leur sem-

ble, exercer toutes sortes de pressions sur les travailleurs et les travailleuses, à qui on impute toujours le fardeau de la preuve.

C-113 constitue un faux repli de la part du fédéral et du ministre Valcourt qui continuent de s'attaquer aux victimes du chômage plutôt qu'au chômage lui-même.

T.J.

VALLEYFIELD

Après 26 mois de négociation...

Réunis en assemblée générale le 23 février à Valleyfield, les cols bleus ont entériné à 85% l'entente de principe intervenue le 17

février entre la ville de Valleyfield et le comité syndical de négociation. Il aura fallu 26 mois de négociation et une cinquantaine de

rencontres avant d'en arriver à ce règlement. La convention collective était échue depuis le 1er janvier 1991. Les principaux points en litige étaient la banque de congés de maladie, au nombre de 15 dans l'ancienne entente (voir notre numéro 354).

Le règlement prévoit une banque de congés de maladie de neuf jours monnayables si non utilisés, auxquels s'ajoute un pécule de vacances de cinq jours payable au moment des vacances. Les travailleurs obtiennent une rétroactivité à compter du 1er janvier 1991 et une augmentation de salaire de 11,4% pour les quatre années de la convention.

L.L.

CAISSE POP DE HAUTERIVE

Enfin, un règlement

Après plus de quatre mois de grève, les employées de la caisse populaire de Hauterive retournent au travail. On rapportait dans le dernier numéro de *Nouvelles CSN* que les négociations achoppaient sur la question de la formation et de l'attribution des postes de conseillères techniques. L'employeur a enfin consenti à ne pas retenir des critères d'évaluation personnelle pour la sélection des candidatures aux postes disponibles. Il considérera les exigences normales et l'expérience. Cela contribuera à favoriser les candidatures de l'intérieur.

L'entente, qui sera effective jusqu'en décembre 1995, prévoit des hausses salariales de 4% par année. De plus, les travailleuses à temps partiel verront les avantages sociaux calculés selon le temps effectivement travaillé au lieu d'être limité à un maximum de vingt heures.

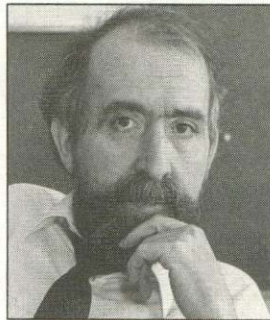
Luc L.

LE BILAN DE MULRONEY

Avec Thatcher, Bush, Reagan et compagnie

Brian Mulroney quitte la politique en laissant derrière lui un Canada lourdement hypothéqué, en grande partie à cause des politiques qu'il a lui-même appliquées.

«*Le bilan politique de Brian Mulroney est lourd de conséquences*, a dit Gé-



Gérald Larose

rald Larose, en commentant le départ de la vie politique du premier ministre canadien. *Il laisse la direction d'un pays divisé au plan constitutionnel, qui est en perte de vitesse au plan de la productivité, qui affiche un fort taux de chômage, et qui accuse un grave retard aux plans de la formation professionnelle, de la recherche et du développement. Il a servi avec beaucoup d'ardeur les forces du capital. Il représentait les derniers vestiges des courants politiques personnifiés par les Thatcher, Reagan et Bush, qui ne récoltent plus aucune confiance de la part de la population.*»

Il est à souhaiter que le départ de Brian Mulroney soit l'occasion d'un renouvellement important des politiques constitutionnelles, économiques et sociales au fédéral, estime le président de la CSN.

T.J.

HAUSSE DE TARIFS À HYDRO-QUÉBEC Et le consommateur?!

En faisant porter davantage ses hausses de tarifs sur le secteur résidentiel, Hydro-Québec attaque un principe de base pourtant reconnu depuis longtemps au Québec, celui de l'interfinancement entre les secteurs résidentiel et commercial.

La société d'État pénalise tous ceux et celles qui, par le passé, ont cru en Hydro-Québec et ont converti leur système de chauffage à l'électricité. Aujourd'hui, a fait remarquer la CSN au moment de l'annonce des hausses de tarifs, cela coûte plus cher aux consommateurs qui espéraient que leur choix en faveur de

l'électricité se traduise par une facture moins élevée.

La CSN est d'avis qu'Hydro-Québec doit faire en sorte que le prix aux consommateurs soit le moins élevé possible. Car, principalement en période de récession, ces augmentations plus fortes à l'endroit des consommateurs n'auront pour effet que de diminuer davantage leur pouvoir d'achat et freiner un peu plus la reprise économique.

T.J.

Faites lire
**Nouvelles
CSN**



LE FRANÇAIS AU TRAVAIL ÇA S'IMPOSE

LA SEMAINE DU FRANÇAIS AU TRAVAIL

Le français, ça compte !



du 22 au 26 mars 1993

Gouvernement du Québec
Office de la langue française

Cette année, c'est sous le thème «*Le français, langue des communications au travail et dans les médias*» que se déroulera, du 22 au 26 mars prochain, la Semaine du français au travail.

Cette semaine a pour but de favoriser l'utilisation et l'amélioration du français sur les lieux de travail et ce, par des activités appropriées.

Elle est organisée par l'Office de la langue française, en collaboration avec d'autres organismes. Dans le cadre de cet événement, l'Office de la langue française a préparé une affiche et un dépliant. Le dépliant contient des suggestions d'activités à organiser pour promouvoir le français au travail. Chacun des syndicats CSN a reçu une copie de l'affiche et du dépliant à la fin du mois de décembre dernier.

Nous vous invitons à organiser des activités pour promouvoir le français au travail durant cette semaine spéciale. Vous pouvez également contacter les bureaux régionaux de l'Office de la langue française pour qu'ils vous apportent assistance dans la mise sur pied de vos activités. Vous les rejoindrez aux numéros suivants:

- Abitibi-Témiscamingue (819) 762-6572
- Bas-Saint-Laurent-Gaspésie (418) 722-3509
- Côte-Nord (418) 589-7843
- Estrie (819) 820-3173
- Laurentides-Lanaudière (514) 432-1342
- Montréal (514) 873-5456
- Outaouais (819) 772-3051
- Québec (418) 643-1908
- Saguenay-Lac-Saint-Jean (418) 547-6600
- Mauricie-Bois-Francs (819) 371-6433

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Jacqueline Rodrigue au Service de l'information CSN au (514) 598-2168. J.R.

BIENVENUE

Recyclage Côte-Nord

C'est avec grand soulagement que les 24 travailleurs de Recyclage Côte-Nord ont appris, ce 11 février, que le certificat d'accréditation leur permettant d'être regroupés à l'intérieur de leur syndicat CSN avait été émis par le bureau du commissaire général du travail.

En effet, cette organisation a été marquée de péripéties rocambolesques orchestrées par un employeur à la mentalité de cowboy: congédiement, harcèlement, tentative de corruption des leaders du syndicat, et même des menaces de mort à l'endroit de son président! Une injonction provisoire a dû être demandée (et a été obtenue) pour lui calmer les nerfs.

Cheminées Sécurité

Les 200 employé-es de cette entreprise de Laval, qui avaient décidé à la quasi unanimité, en novembre dernier, de se débarrasser des Teamsters auxquels ils appartenaient (c'est le cas de le dire...), ont également reçu leur certificat d'accréditation CSN. Ils seront aussi affiliés à la Fédération de la métallurgie.

Deux ans plus tard

Les 95 travailleuses et travailleurs du Château Roberval ont enfin obtenu leur certificat d'accréditation, après deux ans d'attente. En novembre 1990, une première requête en ce sens avait été déposée...et octroyée le 8 mars 1991. Quelques jours plus tard, une ordonnance de faillite était rendue contre l'administration de l'époque, L'Auberge Ramada Roberval. Ne sachant plus au juste qui était propriétaire de l'établissement, devenu Le Château Roberval, les employé-es ont alors déposé une nouvelle requête en accréditation auprès du ministère du Travail, laquelle vient d'être accordée.

SPCA

Également accrédité depuis peu: le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la SPCA-CSN, pour représenter les 27 salarié-es à temps partiel réguliers de la Société pour la prévention contre la cruauté envers les animaux. Ils étaient auparavant membres de l'Union des opérateurs de machinerie lourde... (c'est pas une farce!). J.-P. P.

LAURENTIDES

Lueur en vue

Après 19 mois de lock-out, les 21 membres du Syndicat des travailleurs de Powmatic sont toujours là. L'entêtement de l'employeur n'est pas venu à bout de leur ténacité. On dit même, en souriant, que leurs familles comptent maintenant cinq futurs travailleurs de plus...

Rien n'a bougé dans ce dossier depuis avril 1992. Au point où en sont les choses, il faudra reprendre la négociation au complet. À la demande du conciliateur, une séance de conciliation a été prévue le 1er mars. L.L.

Plus qu'un voyage!

L'Agence Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse, un organisme qui travaille au développement de coopération et d'échanges entre la jeunesse du Québec et de Belgique, offre aux 18-30 ans la possibilité de réaliser l'apprentissage de nouvelles méthodes et interventions en milieu de travail, de manière à développer au maximum leur employabilité.

Depuis 1984, l'agence a soutenu au-delà de 4,000 stagiaires et permis des expériences de coopérations tangibles dans de multiples secteurs entre jeunes, associations, petites entreprises et institutions québécoises.

Afin de réaliser un stage dès le printemps ou l'été, les jeunes doivent faire parvenir leur projet (4 à 10 pages) avant le 22 mars 1993 à l'Agence Québec/Wallonie-Bruxelles, 500 rue Sherbrooke ouest, 2e étage, bureau 210, Montréal, Québec, H3A 3C6, Fax: (514) 873-1538. Pour plus d'information: (514) 873-4355. L.L.

SEMAINE INTERCULTURELLE NATIONALE
PRENONS LE TEMPS DE NOUS CONNAÎTRE



DU 26 MARS AU 2 AVRIL 1993

Mexique des caciques

Le Mexique que je connais est un Mexique schizophrène en raison de la rigidité de ses institutions jumelée à sa gourmandise de modernité. Régulièrement s'y manifeste la force des caciques (leaders obés parce qu'ils savent utiliser la manière forte). On en a la preuve dès que des voix dissidentes s'élèvent au plan politique, ou encore dans le domaine si compétitif du trafic de la drogue. La plupart du temps, c'est une image de douceur, de persuasion, voire d'astuce que les preneurs de décisions tentent de faire prévaloir à l'étranger, comme lorsque bon nombre de ministres quittent Mexico pour venir prêcher ici en faveur de l'Association de libre-échange nord américain (ALÉNA) ou qu'au sein du G-3 (Colombie, Mexique, Vénézuéla) ou avec ses voisins d'Amérique centrale le Mexique s'engage au pas de charge vers l'intégration économique du continent.



L'épée de la Révolution résiste à toutes les ruades contre-révolutionnaires, selon cette caricature de José Clemente Orozco qui date de 1915!

La face répressive du Mexique, on la connaît mieux par la présence au Canada du réfugié politique Mario Rojas. Cet ex-député a déjà milité comme communiste au temps où, pour mieux asseoir son pouvoir à la veille des Jeux Olympiques de 1968, le gouvernement mexicain avait provoqué le massacre d'étudiants contestataires sur la Place des trois Cultures, à Tlatelolco; Rojas n'avait pas quinze ans à l'époque. On fera valoir à la décharge de Salinas de Gortari qu'il ne ressemble pas aux présidents qui l'ont précédé. La liste des violations des droits humains qui se sont produites de 1988 à 1992 «contre des représentants élus ou autres

dirigeants politiques» entraîne de fortes suspicions face à un régime qui se dit prêt à contrer toute bavure de ce type. Il y a eu au moins 16 morts durant ces quatre années, dont des représentants du PAN (Parti d'action nationale) et du PRD (Parti révolutionnaire démocratique) qui avait fait élire Rojas. Il n'y a qu'à se référer au document rendu public à Montréal le 5 février par le Comité québécois pro-droits humains au Mexique. Ce comité parle notamment d'une «*culture politique contraire au respect des droits de la personne au Mexique.*» Ce sont des voix qu'il faut écouter; elles plaident pour plus de liberté et d'honnêteté dans le processus politique mexicain.

Clément Trudel

Le spectre de Pol Pot

À propos du Cambodge, on parle encore du «plan de paix» concocté à Paris en 1991. Réussira-t-on à faire respecter ces accords de Paris alors que les Khmers rouges se disent ouvertement opposés à toute implication dans des élections? L'APRONUC (Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge) avec ses 22,000 casques bleus essaie tant bien que mal d'amadouer les factions; elle est là pour réparer les dégâts des affrontements, mais plusieurs de ses hommes sont malmenés ou kidnappés.

François Mitterrand a rappelé récemment que les mines laissées dans les champs et sur les routes font 400 victimes par semaine, puis il s'est rendu visiter avec le prince Norodom Sihanouk les temples d'Angkor Vat qui ont été fortement négligés sous le régime du «Kampuchéa démocratique» et que les pillards continuent de convoiter.

Il semble bien que la présence d'éléments combattants de la Thaïlande (selon un diplomate qui revient du Cambodge) et qu'un important courant d'immigration en provenance du Vietnam soient des éléments propres à retarder la marche vers la «normalisation» dans un pays qui conserve son importance stratégique. Peut-être les accords de Paris étaient-ils un remède inventé par des pays qui ont pris leurs désirs pour des réalités quant aux conditions préalables à cette pacification. Les Khmers rouges de Pol Pot, eux, sont pragmatiques; ils se fient à leur habileté sur le terrain et utilisent un «pouvoir de blocage» que devaient pourtant anticiper les diplomates présents il y a deux ans à Paris.

Mitterrand a exhorté, le 12 février, la communauté internationale à prohiber la vente de mines à des pays tiers. C'est sans doute par là que pourrait commencer la désescalade de cette hécatombe à laquelle le Conseil de sécurité de l'ONU a à plusieurs reprises souhaité mettre fin. C.T.

Magagascar démocratique

Dans l'un des dix pays les plus pauvres du monde, où régnait sans partage depuis 17 ans Didier Ratsiraka, l'électorat a choisi en février de porter au pouvoir le professeur Albert Zafy. Ce dernier tentera de reconstruire une démocratie. Il a indiqué comme priorité la relance des

discussions avec le Fonds monétaire international (FMI) et avec la Banque mondiale (BM). Zafy était le candidat des Forces vives. Il avait, en 1991, participé aux manifestations devant les grilles du palais présidentiel à Antananarivo. Ratsiraka avait alors choisi de faire tirer sur

la foule et il y avait eu 31 morts, ce qui attisa encore plus la volonté populaire de se débarrasser d'un tyran. La France, par son président, l'avait semoncé pour sa réticence à s'ouvrir au pluralisme.

Encore un bon coup, dira-t-on. Une transition pacifique se réalise par les urnes.

Un régime autoritaire cède la place à une équipe démocratique. Les observateurs internationaux étaient là pour témoigner du bon déroulement, dans l'ensemble, de ces élections «libres et démocratiques» qui avaient mis Ratsiraka en ballottage. Dans les faits toutefois, il faut

craindre que les Malgaches ne soient coincés par l'attitude utilitaire de pays européens qui, par FMI et BM interposés, attendent toujours un bon rendement sur leur mise dans cette Grande île.

C.T.



Pour le Refuge des jeunes

Le lundi matin 8 février, le timonier Joël LeBigot et l'équipage de CBF Bonjour, à Radio-Canada, ont réussi avec beaucoup de doigté et finalement de plaisir, malgré tout le drame humain dont le sujet est porteur, à alerter l'opinion publique sur l'importance de soutenir financièrement le Refuge des jeunes, un organisme montréalais qui, la nuit venue, accueille dans ses locaux des jeunes hommes itinérants et sans-abri, âgés entre 18 et 24 ans. Dans le cadre de son émission matinale, la bande de CBF Bonjour a en effet invité le public à exprimer concrètement sa solidarité à l'endroit du Refuge en achetant sa cassette, *La complainte du lundi*, et un disque compact de la chanteuse Luce Duffault qui, pour la cause, a repris la chanson *Quand les hommes vivront d'amour* de Raymond Lévesque. Les bénéficiaires de la vente de la

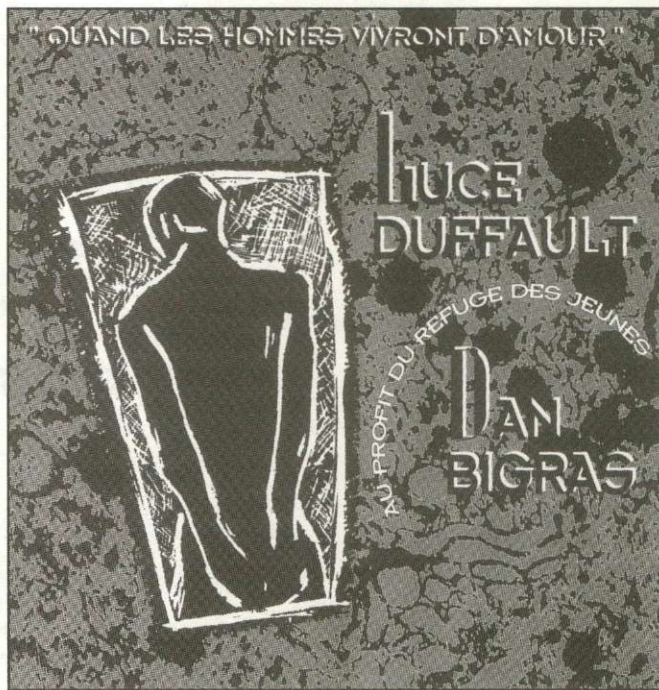
cassette et du disque compact, réunis dans un même emballage pour environ \$10.00, seront versés au Refuge des jeunes.

Composée par l'humoriste François Léveillé, *La complainte du lundi* exorcise avec beaucoup de fantaisie le retour au boulot en début de semaine. Quant à cette merveilleuse chanson qu'est *Quand les hommes vivront d'amour*, on y retrouve Dan Bigras au piano et John McGale (ex-Offenbach) à la guitare. Dan Bigras, qui incidemment est le porte-parole du Refuge des jeunes, a réalisé l'album de Luce Duffault avec Jean-Pierre Limoges.

L'équipe de CBF Bonjour en a aussi profité pour honorer Raymond Lévesque, qui a participé à cette émission spéciale.

Pour renseignements:

Refuge des jeunes:
514-849-4221



En vente: le 4 mars à la CSN, à Montréal!

La cassette comprenant *La complainte du Lundi* de l'équipe de CBF Bonjour, ainsi que le disque compact de la version de Luce Duffault de *Quand les hommes vivront d'amour* seront en vente le jeudi, 4 mars, entre 11h30 et 14h, à l'édifice de la CSN, à Montréal, 1601 de Lorimier. Pour l'occasion, une représentante du Refuge des jeunes sera sur place pour vendre ce combo unique et diffuser de l'information sur cet organisme communautaire.

Michel Crête

MÉDIAS

Une perte de mémoire

Quelqu'un, j'ai oublié qui, a déjà affirmé que le journalisme était la mémoire du présent.

On peut parfois en douter. On a souvent l'impression que les médias refont le monde à chaque jour dans leur recherche d'une information qui semble avoir davantage pour mission de maintenir et d'augmenter tirage et cote d'écoute que de permettre aux citoyens de comprendre ce qui se passe.

La mise en contexte de l'événement, les faits, souvent passés et ce depuis par-

fois plusieurs années, on les retrouvera, avec parfois un retard certain, dans des émissions d'affaires publiques ou des chroniques.

La lecture d'un article de nouvelles, l'écoute d'un bulletin radio ou télévision, permet de moins en moins d'avoir une idée éclairée sur l'événement.

S'informer véritablement est devenu en soi un métier qu'il faudra bientôt apprendre sur les bancs de l'école. Il faut faire soi-même les rapprochements qui s'imposent entre deux informations; constituer son propre dossier de presse, effectuer un suivi de moins en moins fait dans les médias.

L'information n'est pas

éclatée comme plusieurs le répètent. Elle ne subit plus, dans plusieurs médias, le traitement journalistique nécessaire pour que, disposant de toutes les données, le citoyen puisse formuler un jugement.

Les médias finissent par ancrer sérieusement les préjugés ou par nous donner de la société une image faussée, parfois dramatiquement.

Ainsi, récemment, cette statistique révélant que 81% des étudiantes avaient été abusées dans les universités canadiennes. Il aura fallu attendre une chronique de Lysiane Gagnon, *Vive le tchador!*, pour ramener le tout à ses véritables proportions, déjà énormes avec près de 7 pour cent des étudiantes qui

disent avoir été forcées à un rapport sexuel complet.

Les chroniques ou les émissions d'affaires publiques sont devenues des carrés de sable où des journalistes, souventes fois excellents, sont certes bien à l'aise, à l'abri des contraintes de la production quotidienne, mais aussi isolés, coupés du vrai monde de l'information.

Ce qui devrait être complémentaire est devenu alternatif et même contre-information.

Chroniques et émissions d'affaires publiques sont devenues également de bonnes excuses à la médiocrité ambiante.

Jacques Guay



Savoir à tout prix

L'HOMME QUI VOULAIT SAVOIR,
1987 (disponible en vidéo)
THE VANISHING,
1992 (présentement en salle)

Georges Sluizer a réalisé ces deux films. Le premier en 1987 en France, coproduit par la Hollande, interprété par des comédiens qui me sont inconnus. Il vient de reprendre aux États-Unis ce film avec Kiefer Sutherland, Jeff Bridges et Sandy Travis.



La première version de Sluizer, *L'homme qui voulait savoir*, est un petit film intimiste et un suspense efficace. Je me suis rongé les ongles. Tellement efficace que les Américains lui ont demandé d'en faire un «remake» made in America.

Afin de faciliter la compréhension des différentes versions, les noms seront fictifs.

Jean et Marie composent un des beaux petits couples granolas de la fin des années 70. Bonne alimentation, vélo de montagne, complicité de tous les instants. Tout pour être heureux... Ils partent en vacances à la campagne. Tout va bien. Comme tous ceux qui partent en vacances, ce qui manque, ou est de trop, porte à la discussion, au différend.

Pierre est professeur d'université, marié, père de

deux enfants. Les fins de semaine, il va au chalet et se livre à certaines expériences sur le sommeil...

Les trois se retrouvent à la même «halte» («rest area»). Jean attend Marie, partie aux toilettes. Elle ne reviendra jamais. Il ne la reverra plus. Il organise un programme de recherche à grande échelle pour la retrouver. Rien ne se passe. Après quelques mois, il rencontre une autre fille, Lise, avec qui il est peut-être en amour? Cette nouvelle relation est évidemment impossible, la première n'ayant jamais été vraiment terminée... Il veut donc savoir. Il veut vraiment savoir, à tout prix. Affectivement, Lise sera délaissée.

Pierre contacte Jean. Il lui avoue sa rencontre avec Marie à la fameuse halte, ses expériences; en évitant de lui dire ce qui est finalement arrivé. Nous ne le savons toujours pas non plus. Pierre, comprenant que Jean ne cessera jamais sa recherche tant qu'il ne saura pas vraiment où est rendue Marie, lui propose de passer exactement par toutes les étapes qu'il a expérimentées avec elle. Après quelques hésitations, Jean accepte de jouer le jeu... à tout prix.

Jusqu'ici, les scénarios européen et américain sont similaires. La version européenne est nettement supérieure. Les personnages sont plus simples et mieux campés. Le couple y est plus vrai, mais surtout Pierre, en pro-

DÉMISSION DE JOE CLARK



fesseur, dont le rationnel prend plus de place. Les Européens préfèrent tenter de comprendre la folie de leurs fous au cinéma. Les Américains adorent les tics des De Niro, Hoffman et, dans ce cas-ci, Bridges. L'interprétation de Bernard-Pierre Donnadieu mériterait davantage un prix, par sa sobriété et sa présence.

La suite diffère énormément. La première version est plus frappante et précipitée. La seconde s'allonge et devient déroutante.

Comme suspense, ces deux films sont à voir. Le premier est nettement meilleur et mérite d'être vu pour apprécier la différence avec le second.

Michel Tremblay

Les médias: le passif et l'actif

LECTURE

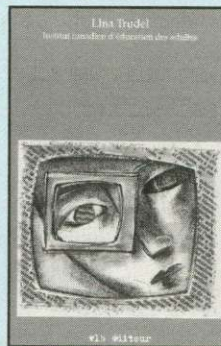
«La population face aux médias», un livre de Lina Trudel, de l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA), est un outil très approprié pour réfléchir et s'organiser collectivement pour faire face aux médias qui envahissent de plus en plus notre quotidien. Tout en occupant une place de plus en plus grande dans notre vie collective, par contre, ils nous isolent aussi de plus en plus les uns et les unes des autres.

Imaginez que d'ici trois ans, vous aurez accès à 200 canaux de télévision! Quand on constate que nous avons remporté la médaille de bronze, derrière les Américains et les Anglais avec une moyenne de 225 minutes d'écoute par jour, au Québec, on présume qu'on est à la veille de demander que cela devienne une discipline olympique. Pendant ce temps, les canaux régionaux auront disparu et la violence tant décriée aura augmenté. Quel contrôle pensez-vous que vous aurez sur cette situation omniprésente dans vos vies?

L'environnement, ce n'est pas juste les dépotoirs, le fleuve ou les forêts; c'est aussi ce qu'on consomme culturellement, et qui est principalement produit par les médias. Cette publication fait le point et donne les assises nécessaires pour comprendre qu'on ne peut demeurer passif face aux médias.

VLB Éditeur
1000, rue Amherst, bureau 102
Montréal, H2L 3K5
ICÉA: (514) 948-2044

Luc Latraverse

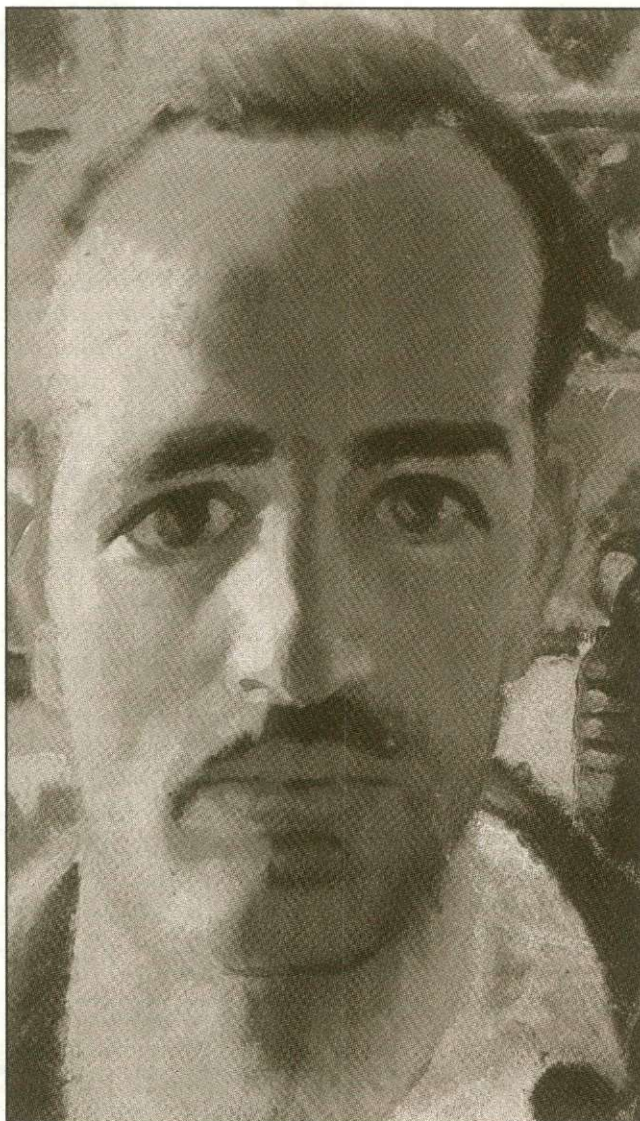




Borduas

Je doute que le Québec ait produit un plus grand homme que Paul-Émile Borduas, peintre, (1905-1960). Pour ma part, en tout cas dans le domaine des arts et de la culture, je ne vois personne qui lui soit vraiment comparable, ni avant lui, ni après.

Je l'ai rencontré six ou sept fois vers la fin de la guerre et par la suite. C'était un homme assez petit de taille et plutôt maigre, apparemment peu vigoureux, mais dont la physionomie était éclairée par le regard le plus admirable qu'il m'ait été donné de voir, je pense. Il avait des yeux extraordinaires, très lumineux, tout en prunelles on aurait dit, rayonnant profondément d'intelligence et d'attention. Pour le reste, il faisait penser à un petit instituteur, nullement à la faune échelée et bruyante que les gens se représentent si souvent comme typique du monde des arts, peintres, sculpteurs, gens de théâtre, etc. Il n'affichait aucune excentricité, ni dans le costume, ni dans les manières. Il n'avait qu'une instruction assez rudimentaire et pourtant il parlait avec une correction et même une élégance remarquables. Ce n'était pas du tout un langage précieux: il parlait le plus naturellement du monde, mais très bien, sans utiliser le joul, et avec une distinction et une politesse naturelles qu'on remarquait aussi. D'ailleurs ce n'était pas seulement une question d'expression, car, ce qui frappait, c'était également la clarté de ses idées, qui allait de pair avec la clarté de son discours.



Je l'ai vu une ou deux fois, à dîner chez lui, à Saint-Hilaire, dans la maison qu'il avait conçue pour lui et sa famille, et je l'ai rencontré aussi dans des expositions de ses oeuvres. Dans ces expositions, il conversait longuement avec le public, je m'en souviens, tentant d'expliquer ce qu'il faisait, car son art, nouveau et difficile pour l'époque, était tout à fait à l'avant-garde. Il parlait posément, patiemment, attentif aux questions, n'en rejetant aucune comme saugrenue, respectueux de ses interlocuteurs. Il n'était pas facile d'éclairer les gens sur cette peinture avancée, superbe et déroutante.

Borduas et Riopelle

Borduas avait, me semble-t-il, ce qu'on peut appeler du génie. C'est à mon avis un plus grand peintre que même Jean-Paul Riopelle, qui fut pourtant jadis un artiste considérable, aujourd'hui mondialement reconnu et non sans raison. Borduas n'a pratiquement aucune reconnaissance à l'étranger. Non seulement peut-on dire qu'il y soit méconnu, mais il semble y être tout simplement inconnu. C'est une grande injustice.

Borduas, pendant la grande époque de Riopelle (de 1950 à 1955 surtout), s'exprimait ainsi à propos de ce peintre dans une lettre à Gilles Corbeil: *«Efficacité totale. Un art sans espoir; tout en certitude. Un art sans angoisse; en pleine sécurité. Il est juste que le succès couronne une telle volonté de puissance.»* Borduas rendait compte, par ces mots, non d'un «espoir» en effet, mais d'une réussite dépassant toute espérance.

Riopelle fut un artiste d'une force incroyable. Pendant de cinq à dix ans, cette force se manifesta par un art exceptionnel. Mais Borduas eut une constance beaucoup plus grande. Pendant vingt ans, de 1940 à 1960, c'est-à-dire jusqu'à sa mort, il a tout renouvelé et constamment. De l'épanouissement des premières gouaches à l'austérité presque métaphysique de ses derniers tableaux noir et blanc, sa trajectoire est exemplaire, infiniment créatrice.

Allô le ROC?! Y a quelqu'un?

Difficile, ces jours-ci, de comprendre ce qui se passe dans le Rest of Canada, le bien nommé ROC.

S'y trouve-t-il encore des chômeurs? Les taux de chômage y sont-ils à ce point plus bas qu'ici, au Québec? Les patrons sont-ils vraiment plus respectueux de leurs employés dans le ROC? Ne s'y fait-il pas de harcèlement sexuel sur les lieux de travail? Est-il possible qu'à peu près personne n'y soit forcé de quitter son emploi?

Un sondage nous apprenait récemment que le projet de loi touchant l'assurance-chômage était rejeté dans une proportion de 70% au Québec, alors que dans le ROC, l'opposition y est beaucoup plus faible, variant selon les régions de 41% à 50%. Et pendant qu'à Montréal 50 000 personnes bravaient un froid sibérien pour marquer leur protestation, il ne s'en trouvait que 500 à Ottawa, le 20 février, pour écouter le vice-président du Congrès du Travail du Canada, M. Jean-Claude Parrot, dénoncer le projet en question. Trois fois moins de monde qu'à Chicoutimi!

Défendre les chômeurs et les chômeuses ne semble pas une cause qui mérite que la gauche du ROC daigne s'en occuper.

Dans ces milieux très progressistes, qui ont l'habitude de prendre de haut tout ce qui émane du Québec et de lever le nez sur ces nationalistes québécois, qu'on décrète péremptoirement de droite, on n'a visiblement pas de temps à perdre à défendre les chômeurs.

Il se trouve cependant qu'ici, les centrales syndicales n'ont pas hésité à mettre leur capacité d'organisation et de mobilisation au service de la

défense des intérêts des moins bien nantis. Même si ces personnes parmi les plus démunies ne sont pas membres de nos syndicats et ne paient pas en conséquence de cotisations.

De Camil Samson à Raymond Malenfant, en passant par Alain Dubuc, Michel Gauthier, Lise Bacon et Jean Chrétien, nous fournissons bien entendu notre lot de joyeux drilles et de tristes sires et n'en tirons pas gloire. Mais le ROC est loin d'être en reste ces jours-ci.

Il y a ce cher John Crosbie.

Avec cette finesse d'esprit qui le caractérise quand il s'attarde à certains aspects de la condition féminine, ce qui le ferait reconnaître entre mille, il est en train de nous convaincre qu'il est possible qu'il soit responsable, au premier chef, de la fuite des morues des grands bancs de Terre-Neuve. À croire qu'il y a des comportements que même les morues ne peuvent avaler. C'est ainsi qu'une carrière politique commencée au ministère des Finances, poursuivie aux Pêches, risque de se terminer dans les prunes... Mais pourtant, c'est Joe Clark qui s'en va, honteux peut-être d'en avoir fait son ministre des Finances dans l'éphémère cabinet qu'il a dirigé en 1979. Et Brian Mulroney qui le suit, honteux peut-être de lui avoir trop longtemps gonflé la garde des morues, qui pourtant méritaient mieux.

Il y a encore ce cher Jim Fulton.

Même si, dans un vidéo destiné aux États-Unis, on entend ce député du NPD affirmer que l'électricité de la baie James est tachée de sang, il a réussi à convaincre Phil Edmondston, lui aussi une étoile dans son genre, qu'il avait été mal cité. La menace de démission de ce dernier s'est transformée presque en motion de félicitation. Mal cité, le député: c'est pas du sang qu'il y aurait sur l'électricité de la baie James. Du jus de fraises, plutôt, mon cher Phil...

Il y a toujours ce cher Bernard Valcourt.

Ce serait masochisme que d'y revenir trop longtemps. Il y a en effet des limites à la somme de grossièretés qu'un être humain peut supporter dans un court laps de temps. Mais son apologie des couilles gouvernementales lui collera à la peau aussi longtemps que les culottes à Vautrin ont poursuivi leur propriétaire, dans les années trente.



**La force
des
femmes**



une clé
essentielle du
développement

8 mars 1993



CSN